



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 octobre 2018
Français
Original : anglais

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2019 et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat. Il retrace et analyse l'évolution du conflit, de la situation politique et de l'environnement opérationnel au Darfour au cours de la période allant du 11 juin au 3 octobre 2018. Par ailleurs, il définit des points de référence et des indicateurs en vue du retrait de l'Opération, présente les principaux obstacles entravant la bonne exécution de son mandat et fait le point sur l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ([S/2018/530](#)).

II. Analyse du conflit

2. Les conditions de sécurité au Darfour sont restées relativement stables, exception faite des affrontements sporadiques qui ont continué d'opposer les forces du Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), principalement dans l'ouest et le sud du Jebel Marra. Bien que les affrontements intercommunautaires soient restés rares, ils ont fait très légèrement plus de victimes que lors de la période précédente. Des différends relatifs aux terres et aux ressources ont continué d'opposer éleveurs et agriculteurs, en particulier les personnes déplacées et les personnes rentrées chez elles. Le processus de paix est toujours au point mort et la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour est restée lente, malgré les tentatives continues de lui donner un nouvel élan.

Affrontements entre les forces du Gouvernement soudanais et les groupes armés

3. Des affrontements sporadiques ont continué d'avoir lieu pendant la période considérée, tandis que les forces du Gouvernement maintenaient la pression sur l'ALS-AW dans le but de l'expulser totalement du Jebel Marra. L'arrivée de la saison des pluies ayant ralenti la progression des forces du Gouvernement, l'ALS-AW en a



profité pour lancer des contre-attaques. L'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE-faction Gibril Ibrahim) sont restés inactifs au Darfour. Le 12 juillet, le Gouvernement a prolongé son cessez-le-feu unilatéral jusqu'au 31 décembre 2018 tandis que, le 8 août, l'ALS-MM, le MJE-faction Gibril Ibrahim et le Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition ont prolongé le leur jusqu'au 7 novembre 2018. L'ALS-AW a également déclaré un cessez-le-feu unilatéral de trois mois, du 20 septembre au 18 décembre 2018, afin de permettre un accès humanitaire sans entraves aux zones du Jebel Marra où se sont produits des glissements de terrain.

4. Des affrontements ont été signalés le long de l'axe entre Tarantara et Gur Lambung, dans le sud du Jebel Marra, où des combats se produisent depuis mars. Du 13 au 16 juin, les forces du Gouvernement ont repris leurs attaques contre les positions de l'ALS-AW dans la région. Ces affrontements ont duré plusieurs jours et ont fait 16 morts parmi les soldats et trois parmi les combattants de l'ALS-AW. Des villages auraient été incendiés, des civils auraient été blessés et tués, et des personnes auraient été déplacées vers les zones alentours, mais ces faits n'ont pu être que partiellement vérifiés.

5. Plusieurs affrontements se sont déroulés également aux alentours de Golo, dans le Darfour central, où la présence constante de membres de l'ALS-AW a poussé le Gouvernement à déployer des troupes supplémentaires le 9 juillet. Le 19 juillet, près de Deba Nyra, au nord de Golo, les forces du Gouvernement sont tombées dans une embuscade tendue par l'ALS-AW, qui a fait 4 morts et 10 blessés parmi les soldats. Le 26 juillet, les Forces armées soudanaises ont attaqué une position de l'ALS-AW dans le village de Komi, à l'est de Golo, arrêté de présumés informateurs de l'ALS-AW, puis procédé à des tirs d'artillerie au sud et au sud-est de Golo les 30 juillet et 2 août. L'ALS-AW a attaqué les forces du Gouvernement dans les villages de Wadi Toro, Karoo et Mara, au sud-est de Golo, le 30 juillet, et le poste de contrôle des Forces armées soudanaises à Sabanga le 7 août.

6. Ailleurs dans le Jebel Marra, le 28 juin, les forces du Gouvernement ont attaqué Boulei, le principal bastion de l'ALS-AW dans le nord de la région, et, début juillet, pris le contrôle de la zone. D'après certaines informations non confirmées, les Forces d'appui rapide auraient attaqué et pillé Kebe (Darfour méridional) le 27 juillet, s'en prenant aux membres de la population favorables aux rebelles. Cinq civils de l'ethnie Four auraient été tués, dont une femme, quatre auraient été blessés, dont une femme et deux enfants, et un certain nombre de civils ont été évacués vers les villages alentours. Dans l'ouest du Jebel Marra, les 29 et 30 juillet, l'ALS-AW a attaqué Golol, dont les forces du Gouvernement s'étaient récemment emparées, sans réussir à reprendre le contrôle de cette position stratégique. Le 1^{er} août, selon des informations non vérifiées, des soldats des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide auraient lancé des agressions contre les membres de la population favorables à l'ALS-AW dans les villages de Tarantara, Kawara, Kaiya et Kouilla (dans le sud du Jebel Marra), dont les forces du Gouvernement avaient pris le contrôle en mai et juin. Le 26 août, lors d'un affrontement entre les forces du Gouvernement et l'ALS-AW dans la région de Goubbo (dans le sud du Jebel Marra), un soldat et deux combattants de l'ALS-AW ont été tués et un civil a été blessé. Entre le 16 et le 18 septembre, un autre affrontement à Goubbo aurait fait 16 morts parmi les membres des Forces d'appui rapide et 6 morts parmi les combattants de l'ALS-AW, ainsi que 37 blessés parmi les membres des Forces d'appui rapide et 5 parmi les combattants de l'ALS-AW. Les civils déplacés vers Kass ont déclaré que 10 civils avaient été tués lors de cet affrontement. Les 20 et 21 septembre, trois membres de l'ALS-AW auraient été tués et un aurait été blessé lors d'une attaque qui aurait été lancée par les Forces armées soudanaises contre les positions de l'ALS-AW à Saboun el-Fag, Gur Lambung, Kouilla et Amra (Darfour méridional).

Milices

7. Des miliciens nomades ont continué d'attaquer des civils dans le Jebel Marra et aux alentours, tandis que les affrontements entre les forces du Gouvernement et l'ALS-AW se poursuivaient. Les Rizeigat du nord, une tribu nomade, auraient continué de harceler les personnes déplacées et les agriculteurs dans la zone de Thour (dans l'ouest du Jebel Marra). Selon certaines sources, des agriculteurs auraient été attaqués et dévalisés par des nomades à cheval au sud-est de Nertiti le 27 août, et des miliciens et des membres des Forces d'appui rapide auraient attaqué une personne déplacée à Thour le 5 septembre car ils la soupçonnaient de soutenir l'ALS-AW. Par ailleurs, des milices ont été accusées d'avoir participé à des attaques menées par les forces du Gouvernement contre des villageois soupçonnés de soutenir l'ALS-AW.

Affrontements intercommunautaires

8. Le nombre de cas de violences intercommunautaires est resté faible, ayant même diminué par rapport à la période précédente. On a signalé six affrontements intercommunautaires relatifs au vol de terres et de bétail ayant fait 18 victimes, alors que huit affrontements et 20 victimes avaient été signalés entre le 16 février et le 10 juin 2018, comme mentionné dans les documents [S/2018/389](#) et [S/2018/612](#). Les autorités de l'État, les chefs locaux et les forces de sécurité ont uni leurs efforts et ainsi contribué à empêcher l'aggravation de problèmes de sécurité potentiels.

9. Malgré la très légère baisse du nombre d'affrontements et de victimes observée pendant la période considérée, on a constaté une augmentation des tensions entre éleveurs et agriculteurs au sujet des terres et des ressources, surtout dans le Darfour occidental. Cette situation touchait tout particulièrement les personnes déplacées et les personnes rapatriées et a dissuadé d'autres personnes de rentrer chez elles. Le 17 juin, dans la région agricole du Kourti, au nord-ouest de Geneina, un affrontement opposant un groupe de Beni Halba et des Zaghawa rentrés chez eux pour des questions de terres a fait au moins 10 blessés. Les forces du Gouvernement sont intervenues pour rétablir le calme. Le 25 juillet, des heurts opposant des hommes armés des Fallata et des Salamat, près des villages de Nadeif et d'Abou Dangal, à l'ouest de Bouram, ont causé la mort de deux Fallata et de trois Salamat. Les forces du Gouvernement ont été déployées à Nadeif afin de prévenir une escalade de la violence, mais un autre Salamat a été tué deux jours plus tard. Le 9 août, un groupe de nomades a affronté des fermiers four dans le village de Hebry, près de Feina, dans l'est du Jebel Marra. Quatre personnes ont été tuées, un nombre inconnu de personnes ont été blessées et plus de 100 têtes de bétail ont été volées. Les villageois ont fui vers les montagnes et plusieurs d'entre eux se sont réfugiés dans le camp de déplacés de Hachaba. Les habitants ont dit craindre que les cas de harcèlement n'augmentent pendant la saison des récoltes à moins que des mesures appropriées ne soient prises pour les limiter. En outre, selon certaines informations, des personnes déplacées auraient été empêchées de retourner dans leur village d'origine pour préparer leurs terres, dans le Darfour occidental, méridional et oriental.

Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme

10. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer au Darfour, en dehors du Jebel Marra, notamment grâce au déploiement de forces de sécurité du Gouvernement, associé à la campagne de collecte d'armes et aux activités de promotion du règlement pacifique des différends intercommunautaires menées par le Gouvernement et l'Opération. Cependant, les destructions de fermes, l'occupation de terres, le vol de bétail et, de façon générale, les actes de harcèlement, les attaques contre les déplacés internes et la criminalité suscitaient des préoccupations croissantes. Les personnes déplacées dans les camps

du Darfour central, oriental et méridional ont dit craindre pour leur sécurité et auraient été intimidées par des personnes armées présentes dans les camps. Des criminels continuent d'exploiter les faiblesses des institutions chargées de faire respecter l'état de droit au Darfour, ce qui compromet considérablement la sécurité des personnes et des biens.

11. La situation générale des droits de l'homme est restée fragile au Darfour. Les attaques contre les civils, en particulier contre les déplacés internes, y compris les femmes et les enfants, ont légèrement diminué mais n'en ont pas moins continué dans un climat d'impunité. Les informations disponibles font état d'une diminution du nombre de violations des droits de l'homme pendant la période considérée : on a recensé 134 cas de violation des droits de l'homme et 304 victimes, dont 35 mineurs, alors que 169 cas et 508 victimes, dont 66 mineurs, avaient été recensés entre le 16 février et le 10 juin 2018, la période couverte par les documents [S/2018/389](#) et [S/2018/612](#). Plus précisément, on a dénombré 31 cas de violation du droit à la vie (72 victimes), 48 cas de violation du droit à l'intégrité physique (voies de fait) (120 victimes), 9 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (13 victimes) et 8 cas d'enlèvement (11 victimes). La MINUAD a confirmé 55 cas de violation des droits de l'homme (115 victimes), mais les 79 autres cas (189 victimes) restent à vérifier. Sur les 134 violations signalées, 39 (100 victimes) auraient été perpétrées par les Forces armées soudanaises, les services de renseignement militaire, le Service national de renseignement et de sécurité et les Forces d'appui rapide. De plus, 23 violations (26 victimes) auraient été commises par des civils de sexe masculin, tandis que 70 violations (173 victimes) auraient été perpétrées par des hommes armés, qui selon de nombreuses descriptions, seraient des Arabes. Deux cas (cinq victimes) ont été attribués à l'ALS-AW. Les autorités ont procédé à 15 arrestations dans 48 des cas signalés, mais aucun suspect n'avait fait l'objet de poursuites au moment de l'élaboration du présent rapport. Les cas documentés ne sont pas nécessairement représentatifs du nombre réel de violations, en raison des restrictions d'accès et du fait que les violations ne sont que rarement signalées, ou parfois longtemps après les faits, par peur des représailles.

12. Les violences sexuelles et sexistes sont restées un sujet de préoccupation grave et ont restreint les déplacements des femmes dans les zones de retour et autour des camps de déplacés, en raison des risques que celles-ci courent lorsqu'elles sortent des camps pour aller travailler dans les champs, ou chercher du bois pour le feu ou de l'eau. L'Opération a documenté 38 cas de violence sexuelle et sexiste, y compris des violences sexuelles liées au conflit, qui ont pris la forme de viols ayant touché 88 victimes, dont 24 mineurs. Les violences sexuelles ne sont généralement pas toutes signalées.

13. Pendant la période considérée, la MINUAD a documenté 44 cas de violations graves, ayant touché 80 enfants (34 garçons et 46 filles), qui ont été vérifiés par l'équipe spéciale de surveillance et d'information. Au total, 29 enfants ont été tués (13 filles et 16 garçons), 20 enfants ont été mutilés (6 filles et 14 garçons), 4 garçons ont été enlevés, 22 filles ont été violées, et 13 écoles ont été le théâtre de violations dans le Jebel Marra, 7 ayant été pillées et 6 ayant été détruites.

14. Pendant la période considérée, les infractions commises contre les déplacés internes ont été légèrement moins nombreuses qu'au cours de la période précédente. Les déplacés ont été la cible de 181 infractions, qui ont fait 27 morts. D'autres civils ont été victimes de 376 infractions, qui ont coûté la vie à 61 personnes : 46 meurtres, 41 vols à main armée, 10 tentatives de vol à main armée, 124 actes de violence ou de harcèlement, 25 vols avec effraction, 1 pillage, 8 enlèvements, 2 incendies volontaires, 73 fusillades, 7 attaques ou embuscades, 7 menaces, 18 vols de bétail et 14 autres infractions. Au cours des trois mois précédents, les personnes déplacées et les autres

civils avaient été respectivement visés par 180 et 325 infractions, qui avaient entraîné la mort de 34 personnes déplacées et de 91 autres civils.

III. Situation politique

15. Ayant approuvé un nouveau projet de loi électorale le 11 juin, le Conseil des ministres soudanais l'a soumis au Parlement pour examen en octobre. Le Parti du congrès national, au pouvoir, et les membres de sa coalition ont accueilli le projet avec satisfaction, soulignant son importance cruciale pour la tenue d'élections libres et équitables en 2020, mais nombre de partis d'opposition ont rejeté les modifications contenues dans le document, affirmant que le processus n'avait pas été ouvert à tous et ne représentait pas les divers intérêts politiques. Le 11 août, le Président, Omar Al-Bashir, a accepté de se porter candidat à l'élection présidentielle de 2020 après avoir été désigné par le principal organe consultatif du Parti du congrès national, la choura. Celle-ci avait auparavant modifié les statuts du parti afin d'en supprimer toute disposition limitant le nombre de mandats présidentiels. Les partis d'opposition et certains membres du Parti du congrès national se sont opposés à cette modification, arguant qu'elle était contraire à la disposition de la Constitution qui n'autorise que deux mandats présidentiels de cinq ans. Le 19 août, la coalition d'opposition Appel au Soudan a adopté, à l'issue d'une réunion à Paris, une déclaration dans laquelle elle se disait déterminée à mener une campagne internationale contre la réélection du Président Al-Bashir en 2020.

16. Le 13 septembre a été annoncé un nouveau gouvernement composé de 20 ministres. Les Ministres des affaires étrangères, de la défense et des affaires présidentielles ont conservé leur poste, tandis que, notamment, Mutaz Musa Abdalla Salim, ancien Ministre des ressources en eau, de l'irrigation et de l'électricité, était nommé Premier Ministre et Ministre des finances. Le Deuxième Vice-Président, Hassabo Mohamed Abdul-Rahman, membre de l'ethnie Rizeigat du Darfour, a été remplacé par Osman Mohamed Yousif Kibir, ancien Wali du Darfour septentrional et membre de l'ethnie Barti. Au niveau régional, le Président Al-Bashir, au nom de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a organisé des pourparlers de paix entre le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et le chef de l'opposition, Riek Machar, à Khartoum. À l'issue de négociations, les parties ont signé, le 12 septembre à Addis-Abeba, le texte final de l'accord de paix redynamisé.

17. Le 19 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion consacrée au Darfour. Dans un communiqué publié à l'issue de celle-ci, il a décidé de réfléchir activement à prendre des mesures contre ceux qui continuaient d'entraver les efforts en faveur de l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables. Il a également exigé que l'ALS-AW et son chef, Abdul Wahid, ainsi que les autres mouvements non signataires achèvent leurs négociations et se joignent au processus de paix d'ici décembre 2018, faute de quoi il serait amené à prendre des mesures sévères.

IV. Situation humanitaire

18. L'insécurité alimentaire est demeurée préoccupante, des aliments essentiels tels que le pain n'étant disponibles qu'en quantité limitée au Darfour en raison de la crise économique et des mesures d'austérité du Gouvernement. Cette situation était exacerbée par la grave sécheresse qui a débuté à la fin de 2017 dans le Darfour septentrional et dans certaines parties du Darfour oriental, occidental et méridional. En septembre 2018, la situation des habitants de ces États était encore qualifiée de « crise » (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Les

premiers résultats de l'évaluation à la mi-saison montrent que des précipitations moyennes, voire supérieures à la moyenne, amélioreront probablement les récoltes. La forte inflation a également eu une incidence sur les capacités des prestataires de services et sur les mécanismes d'adaptation des personnes déplacées.

19. L'arrivée de fortes pluies dans d'autres parties du Darfour occidental, méridional, central et septentrional a provoqué des déplacements de civils et la destruction de maisons et de biens. Rien qu'en août, de fortes pluies ont détruit de nombreuses structures dans le Darfour septentrional, notamment une école et le marché dans le camp de Zamzam, où quelque 2 300 personnes ont été touchées. Le groupe d'intervention en cas d'inondation du Gouvernement a été activé et a coordonné les secours. Les partenaires humanitaires et le Ministère de la santé de l'État ont fourni des articles non alimentaires. Les partenaires ont préparé des stocks de médicaments et de fournitures médicales en collaboration avec le Ministère de la santé, et ont entrepris de renforcer les capacités du personnel médical en prévision d'une augmentation potentielle des maladies véhiculées par l'eau.

20. L'Organisation internationale pour les migrations a recensé au Darfour méridional 11 026 déplacés internes ayant fui les combats opposant les forces du Gouvernement et l'ALS-AW dans l'est du Jebel Marra, tandis que 3 010 personnes déplacées ont été enregistrées dans le Darfour central. Des vérifications sont en cours en ce qui concerne environ 5 600 personnes qui seraient venues se réfugier à Golo (dans le centre du Jebel Marra), Nertiti, Karo et Thour (dans l'ouest du Jebel Marra) et Deribat (dans l'est du Jebel Marra) en raison des combats se déroulant dans la région, dont quelque 1 100 personnes arrivées à la mi-juin dans la région de Golo, où les autorités locales ont depuis délimité des terres destinées à leur réinstallation. Depuis le mois de janvier, quelque 14 026 personnes déplacées ayant fait l'objet de vérifications par les acteurs humanitaires se trouvaient dans divers camps et zones d'installation dans le Jebel Marra et aux alentours, et dans le Darfour méridional et central. À Leiba, dans l'est du Jebel Marra, des vérifications étaient en cours pour 1 600 personnes arrivées récemment. L'accès à certaines zones du Jebel Marra était toujours entravé par les problèmes d'insécurité et par les pluies diluviennes qui rendaient la plupart des routes impraticables.

V. Situation opérationnelle

Attaques et menaces d'attaques contre la MINUAD, l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire

21. En tout, 60 infractions visant l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire ont été recensées pendant la période considérée, dont 46 cas d'intrusion, d'effraction et de vol dans des locaux des Nations Unies. Le 16 juillet, un membre du personnel militaire de la MINUAD a été blessé par balle par une personne armée non identifiée qui tentait de pénétrer dans le centre de police de proximité de l'Opération dans le camp de déplacés Salam (Darfour méridional). Le 19 juillet, à l'hôpital de Golo (Darfour central), des membres des Forces armées soudanaises auraient agressé et blessé trois membres locaux du personnel des International Medical Corps qu'ils accusaient d'avoir tardé à dispenser des soins à leurs soldats blessés. Le 5 août, six personnes non identifiées ont tenté de poignarder un policier de la MINUAD qui patrouillait dans le camp de déplacés d'Otach (Darfour méridional). Le 14 septembre, huit personnes ont tiré des coups de feu contre un mirador dans le camp géant de Nyala après avoir tenté de pénétrer dans l'enceinte. Le 12 septembre, un membre local du personnel de l'organisation non gouvernementale internationale Triangle Génération Humanitaire a été enlevé, agressé et dévalisé, avant d'être libéré par des éléments de l'ALS-AW à Golo (Darfour central).

Restrictions de circulation

22. Le Gouvernement soudanais a refusé le passage aux patrouilles de la MINUAD à 18 occasions, invoquant principalement des raisons de sécurité. Dans la plupart des cas, il a ainsi empêché les patrouilles de vérifier des allégations d'affrontement dans le Jebel Marra. Principalement limitées aux zones de conflit dans l'est et le sud du Jebel Marra, les restrictions d'accès ont empêché les patrouilles de vérification de la MINUAD de se rendre dans les régions de Feina, Gur Lambung, Kebe, Leiba et Narglah. À plusieurs reprises, les 6, 19 et 29 juillet, l'accès à Golol, dans l'ouest du Jebel Marra, a été refusé aux patrouilles de vérification.

23. La MINUAD n'a pas recensé de restrictions de vols pendant la période considérée. Elle a demandé l'instauration de vols directs entre les sites de ses équipes dans différents secteurs, mais le Gouvernement n'a pas encore donné son approbation.

24. Pendant la période considérée, la direction de l'Opération a entretenu un dialogue avec le Gouvernement soudanais et les autorités locales au sujet des restrictions d'accès. La MINUAD a adressé plusieurs notes verbales au Gouvernement pour lui demander d'intervenir, et le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour a tenu des réunions avec les autorités locales et nationales.

Questions relatives aux visas et au dédouanement

25. Depuis le 11 juin 2018, le Gouvernement a délivré 462 visas, dont 28 à des membres du personnel militaire, 136 à des membres du personnel de police, 87 à des visiteurs officiels, 190 à des sous-traitants, 19 à des membres du personnel civil et 2 pour des personnes à charge. Il reste au total 82 demandes de visa en cours de traitement et 121 qui n'ont pas été traitées dans le délai réglementaire de 15 jours, parmi lesquelles certaines sont en instance depuis avril 2017. À Port-Soudan, les autorités soudanaises continuent de dédouaner des conteneurs de rations alimentaires. Des progrès ont été enregistrés dans le dédouanement des autres envois, mais neuf cargaisons de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU sont encore en instance. En juin 2018, le Gouvernement a diffusé les nouvelles procédures d'exonération fiscale, selon lesquelles il délivrera au cas par cas des lettres d'exonération à la Sudan Sea Ports Corporation.

26. La MINUAD a tenu chaque mois des réunions techniques avec le Gouvernement soudanais à Khartoum en vue de résoudre les questions en suspens en matière de visas et de dédouanement de conteneurs. Le Gouvernement s'est engagé à coopérer avec l'Opération à ce sujet et a demandé à être tenu informé de toute évolution, à la fois au cas par cas et lors de réunions d'examen périodiques. Ces questions ont également été soulevées le 29 septembre à New York, lors de la vingt-sixième réunion du Mécanisme tripartite, qui comprend des représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies et de la MINUAD. Les membres du Mécanisme se sont engagés à poursuivre leur coopération au sujet de la délivrance des visas et de la facilitation des déplacements au Darfour, en vue de permettre à la MINUAD de s'acquitter de son mandat.

VI. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'Opération

Protection des civils

27. Les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont effectué en tout 120 patrouilles, dans le Darfour septentrional, occidental, central et méridional. Dans le Darfour septentrional, les principaux problèmes en matière de protection incluaient

des cas de harcèlement des fermiers et d'occupation des terres, attribués à des nomades armés et à d'autres hommes armés non identifiés. Les notables se sont dits inquiets que les tensions entre agriculteurs et éleveurs augmentent pendant la saison des récoltes en raison de la destruction des cultures par le bétail. La MINUAD a continué de presser les anciens d'engager un dialogue constructif avec les chefs nomades sur les moyens de résoudre le problème de la destruction des cultures et d'œuvrer ensemble à la promotion du dialogue et de la coexistence pacifique. Les restrictions d'accès ont continué d'entraver les efforts de la MINUAD en matière de surveillance et de compte rendu, rendant difficile toute vérification indépendante des événements dans les zones en conflit du Jebel Marra, notamment des violations des droits de l'homme et des allégations émises par les déplacés au sujet des forces de sécurité du Gouvernement.

28. Dans le Darfour occidental, les équipes ont été informées de difficultés semblables. Aux alentours du village de Nouri, la population a signalé un renforcement de la présence de colons armés qui harcèlent et intimident les personnes déplacées du camp de Sissi. La MINUAD a soulevé la question avec les autorités.

29. Dans le Darfour méridional, l'équipe s'est rendue dans le village de Digraï le 16 juillet après avoir été informée qu'une attaque avait causé la mort de l'*oumda* (le chef traditionnel) et de son épouse. Les personnes rentrées chez elles ont signalé sept incidents au cours des quatre derniers mois, dont des cas d'agression, d'intimidation, d'occupation des terres et de vandalisme. L'Opération a continué de les encourager à instaurer les conditions nécessaires à des retours effectifs et à la coexistence pacifique entre communautés.

30. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 255 escortes aller-retour à des partenaires humanitaires aux fins de l'acheminement et du contrôle de l'aide humanitaire, des vérifications interorganisations et des activités opérationnelles. La MINUAD a en outre continué de fournir des escortes quotidiennes aux partenaires qui acheminent de l'eau de Kube au site d'accueil des déplacés internes de Sortoni, ainsi que des escortes armées régulières pour l'acheminement de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional). Elle a également assuré la sécurité des entrepôts et des biens des organismes humanitaires. Des escortes ont été fournies pour que les partenaires humanitaires puissent entreprendre, en juillet, des évaluations des besoins à Belle el-Sereif, Leiba et Merching (dans l'est du Jebel Marra), qui ont permis de déterminer que les besoins les plus critiques touchaient à la santé, à la protection et à la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. En outre, une évaluation interorganisations entreprise à Thour (dans l'ouest du Jebel Marra), a montré que les besoins les plus urgents concernaient les vivres, les abris et les articles non alimentaires. À Belle el-Sereif, les services médicaux étaient insuffisants et l'approvisionnement en eau et l'assainissement étaient mauvais. À Leiba et à Merching (dans l'est du Jebel Marra), les installations et le matériel de santé ne suffisaient pas à répondre aux besoins. Les partenaires humanitaires ont pu mener des évaluations interorganisations dans certaines zones, d'autres zones sont restées hors d'accès en raison de l'insécurité due aux affrontements armés.

31. Le 22 septembre, après un retard de plusieurs jours dû à des problèmes de sécurité, aux conditions routières et à des problèmes mécaniques, une équipe conjointe comprenant des membres de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies a mené à bien une évaluation de la zone de Tagule (Darfour méridional), où les civils ont été touchés par des glissements de terrain provoqués par des pluies diluviennes le 7 septembre. Une assistance humanitaire a été fournie et l'équipe a confirmé que 16 personnes avaient été tuées et que 4 personnes étaient toujours portées disparues.

32. La composante militaire de la MINUAD a effectué en tout 13 554 patrouilles, dont 5 283 patrouilles destinées à la protection des civils (3 452 patrouilles de proximité, 299 patrouilles de longue distance et 1 532 patrouilles nocturnes). En tout, 7 834 patrouilles de protection du personnel et de l'équipement de la MINUAD ont été effectuées (6 810 patrouilles de routine et 1 024 escortes logistiques et administratives). Pendant la période considérée, 3 067 visites ont été effectuées dans les villages et 1 768 dans les camps de déplacés. La police de la MINUAD a effectué 4 496 patrouilles, dont 1 449 destinées à instaurer la confiance dans les camps de déplacés, 530 liées à la collecte de bois de chauffe et de fourrage, 309 sur les marchés, 1 317 dans les villages, 714 dans des localités, 119 dans des zones de retour et 58 le long d'itinéraires de migration, afin de répondre aux besoins de sécurité des déplacés, en particulier les femmes et les enfants se livrant à des activités de subsistance à l'extérieur des camps. Les unités de police constituées ont en outre fourni 27 escortes de convoi humanitaire jusqu'aux camps de déplacés de Kalma, Dereige et Otach (Darfour méridional) et à Zalingei (Darfour central).

33. La MINUAD a continué de promouvoir auprès des autorités de l'État la nécessité de garantir aux groupes vulnérables un environnement protecteur et l'accès à la justice, en particulier pour les déplacés, les rapatriés, les femmes et les enfants. Elle a effectué 54 visites de suivi dans des camps de déplacés, 15 missions sur le terrain, 21 visites dans des lieux de détention, y compris aux fins de l'observation des procédures de jugement en vue de garantir un procès équitable dans 10 cas, et 36 visites de suivi concernant des cas signalés précédemment. Elle a également participé à 103 réunions de sensibilisation externes avec des autorités gouvernementales, des collectivités locales et des partenaires de la société civile, organisé quatre ateliers destinés aux procureurs, y compris au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, sur les violences sexuelles liées au conflit, et conduit 3 activités de promotion et de sensibilisation relatives aux droits de l'homme au niveau local.

34. Les engins explosifs sont demeurés source de préoccupations au Darfour, où quatre explosions, ayant causé la mort d'une personne et en ayant blessé quatre autres, ont été signalées. La MINUAD a continué de s'attaquer à la menace que représentent les restes explosifs de guerre en menant des enquêtes et des activités de déminage et de destruction des mines. Des opérations de ce type ont été menées dans 164 villages du Darfour. Dans ce cadre, les équipes de lutte antimines ont déminé 48 zones dangereuses, repéré et détruit en toute sécurité 1 835 engins non explosés et éliminé 598 160 munitions d'armes de petit calibre. En outre, l'Opération a organisé, pour 34 942 personnes (6 777 hommes, 6 469 femmes, 12 354 garçons et 9 342 filles), des séances de sensibilisation au danger des restes explosifs de guerre destinées en particulier aux personnes déplacées à Korma, Golo et Kass, ainsi qu'à celles qui ont récemment été déplacées en raison des affrontements dans le Jebel Marra. Des ressources ont été fournies à 30 victimes de restes explosifs de guerre pour les aider à générer des revenus.

35. L'Opération a salué la volonté du Gouvernement d'adopter avec l'ONU un cadre de coopération sur les violences sexuelles liées aux conflits, en application des dispositions de la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, et de débattre de la question, ainsi que des droits de l'homme en général, avec l'Organisation, afin d'organiser l'appui qui sera fourni aux autorités nationales pour renforcer leurs moyens de prévention et de lutte contre ces violences. Signe de progrès dans l'application du principe de responsabilité, un membre des Forces armées soudanaises a été jugé à Geneina (Darfour occidental) pour le viol d'une jeune fille de 15 ans en janvier 2018, et condamné le 6 septembre à une peine de 20 ans d'emprisonnement.

36. Entre le 4 juillet et le 2 août, la MINUAD, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a appuyé la démobilisation de 1 190 ex-combattants, dont 336 femmes, à Geneina. La Commission du cessez-le-feu a vérifié une liste d'ex-combattants du Darfour occidental et du Darfour central appartenant à des mouvements signataires de l'Accord de paix pour le Darfour ou ayant souscrit au Document de Doha pour la paix au Darfour.

37. Après que le Gouvernement a mené à bien le plan d'action de mars 2016 visant à mettre fin et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, les forces de sécurité ont été radiées de la liste annexée au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Cette avancée majeure montre l'engagement pris par le Gouvernement soudanais pour prévenir et faire cesser les violations commises sur des enfants par ses forces de sécurité et mettre en place un dispositif national de protection de l'enfance. Toutefois, trois mouvements non signataires, le MJE-faction Gibril Ibrahim, l'ALS-AW et l'ALS-MM, continuent de figurer dans le rapport du Secrétaire général. Au cours de la période considérée, la MINUAD a organisé des séances de formation et de renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance au profit de 769 membres de la communauté d'accueil.

38. En application de son mandat de renforcement de l'état de droit au Darfour, l'Opération a formé 30 juges de tribunaux ruraux du Darfour septentrional en vue de renforcer leurs capacités de médiation et de règlement des conflits intercommunautaires, fonciers notamment, et de leur permettre de régler un plus grand nombre de litiges et de rendre de meilleures décisions. Elle a également organisé cinq sessions de formation à l'observation de procès à l'intention d'organisations non gouvernementales et de la société civile pour qu'elles soient mieux à même d'observer les procès tenus au Tribunal spécial pour le Darfour. L'Opération a remis 12 véhicules aux services du procureur général et au Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour pour leur permettre d'officier dans des zones reculées. En collaboration avec la Direction générale des prisons et de la réforme, la MINUAD a organisé, à l'intention de 180 agents pénitentiaires, deux programmes de formation de six semaines consacrés au fonctionnement des établissements pénitentiaires et au respect des droits de l'homme dans la gestion de ces établissements, l'accent étant mis sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). En collaboration avec la Direction générale des prisons et de la réforme et l'Université d'El Fasher, elle a également organisé une session de formation des formateurs d'une durée d'un mois, consacrée aux méthodes pédagogiques, pour 20 agents pénitentiaires, dont 6 femmes. Elle a également accueilli une réunion du Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour dans le but de renforcer la coordination entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies au Darfour dans le cadre du modèle de transition proposé.

39. En collaboration avec le Ministère soudanais des affaires sociales, la MINUAD a organisé cinq ateliers visant à relancer les comités des États chargés de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Au Darfour occidental, l'Opération a sensibilisé 10 membres des Forces armées soudanaises, la Force de police soudanaise et des responsables locaux au rôle de l'armée et de la police dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Elle a réaffirmé qu'il fallait dispenser les victimes de viol d'avoir à remplir un formulaire dans les postes de police pour qu'elles puissent avoir accès rapidement à une prise en charge médicale et à un recours judiciaire.

Appui apporté au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

40. Le processus de paix au Darfour est toujours dans l'impasse et peu de progrès ont été signalés. Pour appuyer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint a continué de dialoguer avec le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires, l'objectif premier étant de s'entendre sur un cadre préalable aux négociations qui faciliterait la signature d'un accord de cessation des hostilités et la reprise des négociations politiques. Le 9 juillet, le Représentant spécial conjoint s'est entretenu avec Amin Hassan Omer, l'Envoyé de la Présidence chargé des négociations et des communications diplomatiques sur la question du Darfour, qui lui a recommandé de réviser le projet de cadre, les mouvements ayant refusé en mai de signer une première version du document. Lorsqu'il a transmis la nouvelle version du texte aux parties, le Représentant spécial conjoint a souligné qu'il était urgent d'achever la phase de négociation préalable et d'entamer rapidement le débat sur les questions de fond, conformément à la feuille de route. Les 13 et 14 août, le Représentant spécial conjoint a participé à une réunion du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine à Addis-Abeba, afin d'évaluer l'état d'avancement du processus de médiation et de préparer l'avenir des relations avec les mouvements, compte tenu des délibérations du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le processus de paix.

41. Les 31 août et 1^{er} septembre, le Représentant spécial conjoint a assisté à une réunion organisée par la Berghof Foundation dans le but de remédier aux difficultés rencontrées dans l'accord de négociation préalable, à l'issue de laquelle il a proposé aux mouvements une nouvelle version du texte. En réponse, les mouvements ont déclaré que la dernière version du texte ne prenait pas suffisamment en compte leur requête concernant la création de dispositifs de mise en œuvre indépendants, et suggéré un retour à la version proposée par le Représentant spécial conjoint en juin 2018.

42. La mise en œuvre du Document de Doha s'est poursuivie péniblement. Au Darfour central, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation s'est rendue dans toutes les localités de l'État sauf Golo et Rockero pour évaluer la situation et les besoins. Au Darfour méridional, la Commission a mené des enquêtes de terrain dans 180 des 232 villages pour contrôler les zones de retour volontaire et a recensé 17 villages dans lesquels une intervention immédiate était requise. La Commission foncière du Darfour est en train de mettre en place, dans les cinq États du Darfour et à Khartoum, des centres d'information et de données qui disposent notamment de données sur l'occupation et la qualité des sols, les ressources en eau et les conditions socioéconomiques. La Commission a déjà reçu une partie du matériel destiné aux base de données de ces centres grâce à un financement du PNUD, le reste du matériel devant être installé et le personnel formé d'ici à décembre 2018.

43. À sa treizième session, qui s'est tenue à Doha le 11 juillet, la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour a conclu qu'il fallait relancer l'application des dispositions du Document restées en suspens. Elle a recommandé qu'en plus des réunions ordinaires, la MINUAD organise une réunion de tous les partenaires de la Commission afin qu'ils examinent les modalités de mise en œuvre du Document de Doha avant la prochaine réunion prévue en novembre 2018. Les participants à la session ont également lancé un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne la stabilisation et le développement du Darfour. À cet égard, ils ont exhorté la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à entreprendre un examen de la Stratégie de

développement du Darfour dans le but d'aligner ses objectifs sur les dispositions du Document de Doha qui restent à appliquer. L'examen est en cours.

Apaisement des conflits intercommunautaires par la médiation

44. La MINUAD a poursuivi ses activités de médiation axées sur l'alerte rapide, la prévention, le renforcement des capacités et la lutte contre les causes profondes du conflit, en collaboration avec les autorités gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies, les responsables locaux et d'autres institutions compétentes. Pour prévenir les conflits intercommunautaires saisonniers et faire en sorte que la saison agricole se déroule sans heurts, la MINUAD a tenu 13 réunions dans le nord, le centre et l'ouest du pays avec les administrations autochtones, les comités de coexistence pacifique et de protection de l'agriculture, des agriculteurs et des éleveurs, les autorités locales et les responsables locaux.

45. L'Opération a appuyé plusieurs initiatives de paix locales et en a assuré le suivi. Le 9 juillet, dans le district de Bolbol Tembisco (Darfour méridional), les Massalits et les Fallata ont signé un accord de paix en présence du Wali du Darfour méridional, avec l'appui logistique et technique de la MINUAD. Toutefois, la question foncière n'a pas été abordée. Les deux communautés sont convenues de confier le règlement de cette question aux autorités de l'État.

46. Au Darfour oriental, le Nazir adjoint des Maaliya a informé la MINUAD que le Vice-Président du Soudan, Hassabo Mohammed Abdul Rahman, s'était entretenu avec les dirigeants des Rezeigat et des Maaliya à Daein le 24 juillet pour parler de la reprise du processus de réconciliation. Les dirigeants ont fait part de leur volonté de résoudre les litiges fonciers en suspens. La MINUAD a continué de dialoguer avec les dirigeants des deux groupes et de promouvoir un règlement pacifique de la situation.

47. L'Opération a fourni un appui technique aux mécanismes des droits de l'homme et de justice transitionnelle qui visent à renforcer les institutions locales et la capacité des gouvernements des États fédérés de protéger les civils et de promouvoir les droits de l'homme. Le 3 septembre, la MINUAD, le PNUD et la Commission vérité, justice et réconciliation ont organisé conjointement une réunion des parties prenantes consacrée au programme de justice transitionnelle, qui a été l'occasion de renforcer le mandat du Groupe de travail sur la justice transitionnelle, créé en janvier 2016 afin d'apporter un appui technique à la Commission vérité, justice et réconciliation. Un atelier organisé à El-Fasher sur les violences sexuelles liées aux conflits et le cadre légal y relatif a réuni des procureurs de tous les États du pays, notamment le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour.

48. En collaboration avec le Ministère de la protection sociale, la MINUAD a formé 135 femmes d'influence à la médiation et à la négociation. Elle a continué de préconiser l'inclusion des femmes dans les administrations autochtones, les comités pour la coexistence pacifique et d'autres organes de décision, conformément aux dispositions de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

49. La MINUAD a également organisé des ateliers et des forums de dialogue au Darfour occidental, au Darfour septentrional et au Darfour méridional. Au Darfour occidental, elle a organisé quatre ateliers : un sur le règlement des conflits et la réconciliation (8 et 9 juillet) et trois sur la bonne gouvernance (11, 17 et 30 juillet). Ces ateliers ont rassemblé 200 représentants, dont 37 femmes, et avaient pour objectif de renforcer la capacité des responsables locaux de régler les conflits, promouvoir la coexistence pacifique, encourager la participation des femmes et transmettre les principes de bonne gouvernance. L'Opération a également organisé une table ronde, le 8 août, dans la zone de retour d'Aish Bara (Darfour occidental), à laquelle ont

assisté 70 participants, dont 40 femmes. Les recommandations issues de cette table ronde concernaient notamment la remise en état des routes migratoires et des barrages, le dialogue et les ateliers sur le règlement des conflits et l'autonomisation des comités de paix et de réconciliation.

50. La MINUAD a organisé cinq forums pour la paix : trois au Darfour septentrional (25 juin, 27 juin et 2 juillet) et deux au Darfour méridional (4 et 9 juillet). Ces forums ont réuni 514 participants, dont 35 femmes. Il a été entendu que la priorité devrait être accordée à l'atténuation des tensions et des conflits, notamment en organisant des réunions d'information et des dialogues, ainsi qu'une campagne ouverte de collecte d'armes, en délimitant les itinéraires de migration du bétail et en mettant en œuvre des projets de stabilisation des communautés locales. Les participants ont souligné que le Gouvernement devait s'attaquer de façon globale aux questions foncières et faire appliquer les règles relatives à l'agriculture et à la saison migratoire.

VII. Reconfiguration de l'Opération

Concept de maintien de la paix

51. Un nouveau concept de mission a été élaboré pour guider les efforts de l'Opération dans le cadre de son nouveau mandat et informer la révision des concepts des opérations militaires, de police et d'appui. La planification intégrée de la fermeture et du transfert des bases d'opérations, ainsi que le transfert et le rapatriement des contingents prescrits dans le nouveau mandat de l'Opération, sont en cours, en consultation avec le Gouvernement soudanais, les pays fournisseurs de contingents concernés et d'autres parties prenantes. Un plan intégré à l'intention des unités devant être rapatriées ou transférées a été mis au point et les ordres ont été donnés pour que les délais fixés soient respectés.

52. Sur la base de l'effectif autorisé de 2 500 agents, une analyse réalisée par la Division de la police a permis d'arrêter que la composante Police serait répartie comme suit : 760 policiers hors unités constituées et 1 740 agents affectés dans 11 unités de police constituées opérant depuis le quartier général de l'Opération, dans les capitales des quatre États du Darfour (fonctions de liaison), au bureau de Khartoum et sur les bases d'opérations. La répartition des policiers hors unités constituées a été ajustée de manière à en affecter davantage sur les bases d'opérations. Ces ajustements entreront en vigueur une fois que les bases d'opérations situées à l'extérieur de la nouvelle zone de déploiement auront été fermées. Les policiers hors unités constituées affectés à Golo ont été déployés. Dans le cadre de l'analyse, l'effectif de chaque unité de police constituée a été ajusté en fonction du plan de déploiement. Le dialogue a été entamé avec les pays fournisseurs d'effectifs de police à cet égard, par l'intermédiaire de la Division de la police. Les effectifs des unités seront renforcés au moyen de rotations régulières.

53. La Cinquième Commission ayant autorisé l'engagement de dépenses au titre du budget de la MINUAD jusqu'au 31 décembre 2018, un projet de budget révisé est en cours d'élaboration pour les six premiers mois de 2019. Le projet de budget tiendra compte, notamment, de la réduction prévue des effectifs et de la fermeture des bases d'opérations et des grands camps situés en dehors de la région du Jebel Marra, qui est fixée au 1^{er} janvier 2019. Conformément au nouveau mandat de l'Opération, le budget révisé de la MINUAD pour 2018/19 prévoit une réduction de plus d'un tiers des effectifs civils, et est en attente d'approbation.

Modèle de transition

54. Dans le cadre du modèle de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018) et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans un communiqué en date du 11 juin 2018, les membres du personnel de la MINUAD intégreront les bureaux des organismes, fonds et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies dans les capitales des quatre États du Darfour. Des échanges ont eu lieu avec l'équipe de pays des Nations Unies sur les fonctions de liaison avec les États, et des dispositions ont été prises pour renforcer les capacités humaines de l'équipe de pays et répondre aux besoins exprimés dans les quatre domaines d'action prioritaires recensés conjointement et énoncés dans le mandat de l'Opération.

55. Le modèle de transition approuvé dans le nouveau mandat souligne le rôle déterminant que joueront les moyens mis à disposition pour assurer le succès de la transition de la MINUAD, ainsi que pour aider le Gouvernement à conserver les acquis dans le domaine de la sécurité. L'Opération et ses partenaires doivent remédier au manque chronique de financements et de personnel auquel est confrontée l'équipe de pays des Nations Unies depuis que l'attention de la communauté internationale s'est détournée du Darfour. Pour les y aider, l'ONU et l'Union africaine mènent une stratégie visant à accroître la visibilité de la transition et à souligner l'importance cruciale du financement si l'on souhaite éviter une reprise du conflit. Le 28 septembre, une manifestation de haut niveau coprésidée par la Vice-Secrétaire générale et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine s'est tenue lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette manifestation a réuni des représentants des donateurs existants et potentiels, du Gouvernement soudanais, de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, et des participants ont exprimé leur soutien au modèle de transition, soulignant qu'il était vital de mobiliser des fonds suffisants, et envisageant la création d'un « Groupe des amis de la transition au Darfour ». La manifestation de haut niveau sera suivie d'une conférence d'annonce de contributions, l'occasion pour les donateurs de prendre des engagements financiers.

Objectifs et indicateurs pour le retrait de la MINUAD

56. À la suite de la recommandation formulée dans le rapport spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2018/530) concernant le retrait de l'Opération au 30 juin 2020 et sa liquidation d'ici à décembre 2020, le Conseil de sécurité a demandé, au paragraphe 53 de sa résolution 2429 (2018), que le présent rapport comprenne un plan de retrait détaillé de la MINUAD assorti d'objectifs clairs. Comme suite à cette demande, certaines dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour pourraient servir à établir des indicateurs de succès en vue du retrait de l'Opération, ainsi que les objectifs actuels de l'Opération, ajustés et présentés dans l'annexe 1 de mon rapport du 15 avril 2014 (S/2014/279). Le Conseil a demandé en outre que l'accent soit mis sur les objectifs et indicateurs dont le Gouvernement soudanais avait la responsabilité, en particulier dans les domaines de la protection des civils, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit, des solutions durables et des droits de l'homme. En attendant, les priorités stratégiques de l'Opération, telles que redéfinies au paragraphe 11 de la résolution 2429 (2018) du Conseil, constituent le cadre général permettant de mesurer les progrès accomplis.

57. La nouvelle série d'indicateurs tient compte de l'évolution positive de la situation en matière de sécurité au Darfour et de l'évolution politique au Soudan depuis 2014, date à laquelle les objectifs et indicateurs de succès de la MINUAD ont

été ajustés pour la dernière fois. Alors que le Gouvernement soudanais contrôle la majeure partie du territoire et que la portée des institutions de l'État s'étend à l'ensemble du Darfour, le rôle et la présence de la MINUAD ont diminué considérablement. Dans ce contexte, alors que l'Opération réduit ses effectifs et se prépare à se retirer d'ici deux ans, les indicateurs de succès proposés se veulent a) centrés sur le Gouvernement soudanais, b) mesurables et c) réalistes compte tenu du calendrier.

58. Comme je l'ai souligné dans ma lettre datée du 30 août 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2017/747), le Document de Doha pour la paix au Darfour a ouvert la voie à un certain nombre de réformes institutionnelles et législatives et de mesures d'ordre politique et de sécurité qui, si elles sont appliquées de manière viable, devraient permettre de s'attaquer aux causes profondes de la rébellion au Darfour. C'est cette approche axée sur l'avenir qui est à la base de la série d'indicateurs de succès proposée en vue du retrait de la MINUAD d'ici deux ans. Dans ce contexte, je recommande que le rapport sur l'examen stratégique conjoint Union africaine-Nations Unies de la MINUAD, qui doit être présenté au Conseil de sécurité d'ici le 1^{er} mai 2019, comprenne également une évaluation de la mise en œuvre des indicateurs de succès définis dans le présent rapport. En outre, la MINUAD devrait informer le Conseil de sécurité des progrès accomplis dans ce domaine dans le cadre de ses rapports trimestriels.

VIII. Observations

59. Il est encourageant de constater que la situation en matière de sécurité continue de s'améliorer au Darfour à mesure que les violences intercommunautaires et la criminalité diminuent. Cette tendance positive semble valider le concept de transition entériné par le nouveau mandat de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies, qui met l'accent sur les activités de développement et de consolidation de la paix en dehors de la région du Jebel Marra et sur la lutte contre les causes du conflit. Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la question foncière. En l'absence d'une solution globale, les conflits fonciers entre les personnes déplacées et les éleveurs qui occupent des terres libérées se poursuivent. Cette question demeure un obstacle au retour des personnes déplacées vers leurs terres d'origine et un obstacle à la paix. Afin de la régler, ainsi que d'autres problèmes à l'origine du conflit, il est essentiel que des fonds soient disponibles pour le Darfour aussi bien pendant la transition qu'à plus long terme. À cet égard, j'exhorte la communauté des donateurs à contribuer généreusement à une paix et un développement durables au Darfour.

60. Je suis préoccupé par le fait que le Gouvernement soudanais et les mouvements non signataires ne se soient pas encore entendus sur le cadre d'une négociation préalable, mais je tiens à féliciter les médiateurs des efforts concertés qu'ils ont déployés pour amener les parties à la table des négociations. J'appelle toutes les parties à faire preuve d'engagement pour parvenir à un accord final sur les questions de fond. Nous devons avoir à l'esprit que seul un règlement politique du conflit permettra à la population du Darfour d'avancer vers une paix durable.

61. L'application intégrale du Document de Doha pour la paix au Darfour demeure essentielle, notamment en ce qui concerne l'indemnisation et le retour des déplacés et des réfugiés, et la question des terres et autres ressources naturelles. Il est toutefois regrettable que les commissions résiduelles de l'Autorité régionale pour le Darfour ne soient pas encore pleinement opérationnelles. Leur mise en place est ralentie par le manque de ressources, à la fois humaines et financières. J'exhorte donc la communauté internationale à assurer leur financement et à leur fournir une assistance

technique adéquate pour leur permettre de poursuivre le travail fondamental qui a été engagé aux fins de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

62. Je reste profondément préoccupé par la situation humanitaire dans la région du Jebel Marra, qui résulte des affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW. Je me félicite que le Gouvernement ait décidé de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire aux zones du Nil-Bleu et du Kordofan méridional tenues par les rebelles et je continue d'exhorter les parties concernées à cesser les hostilités et à autoriser la MINUAD et les acteurs humanitaires à accéder librement aux populations touchées du Darfour pour leur offrir protection et assistance.

63. Malgré l'amélioration de la situation en matière de sécurité et la diminution progressive des effectifs de la MINUAD, nous devons garder à l'esprit que l'Opération n'en a pas terminé avec le maintien de la paix dans la région du Jebel Marra et les activités de transition axées sur la lutte contre les causes du conflit au Darfour. Je saisis cette occasion pour demander au Gouvernement soudanais d'apporter à l'Opération tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, notamment en lui permettant, ainsi qu'aux partenaires humanitaires, d'accéder aux zones du Jebel Marra où le conflit armé fait toujours rage. Je tiens également à souligner l'importance de la collaboration entre le Gouvernement, l'Opération et les autres parties prenantes en vue d'atteindre l'objectif commun d'un retour, d'une réintégration et d'une réinstallation dignes et sans heurts des déplacés et des réfugiés.

64. Enfin, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Nyamane Mamabolo, ainsi que tous les membres du personnel de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organismes humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche pour que les conditions de vie des habitants du Darfour s'améliorent. Je tiens à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents de l'Afrique du Sud et du Nigéria, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, tous deux membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leur engagement inébranlable en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.

Annexe I

Objectifs et indicateurs de succès proposés

I. Protection des civils ; surveillance des droits de l'homme et signalement de toute atteinte à ces droits, notamment du fait de violences sexuelles et sexistes et de violations graves commises sur la personne d'enfants ; facilitation de l'aide humanitaire ; sûreté et sécurité du personnel humanitaire

Protection des civils

- Sécurité durable des personnes déplacées dans l'enceinte des camps et des installations provisoires, et dans les zones situées à proximité immédiate des camps, y compris dans le cadre de leurs activités de subsistance.
- Réduction du nombre d'agressions physiques commises contre des civils et des déplacés, en particulier des femmes et des filles.
- Pas d'augmentation des déplacements de personnes liés aux conflits.
- Cessation des violences sexuelles liées aux conflits et des violations graves commises sur la personne d'enfants par tous les belligérants, y compris les Forces armées soudanaises, la Force de police soudanaise, les Forces d'appui rapide et les autres forces affiliées au Gouvernement. Rapport trimestriel
- Adoption de mesures spécifiques par le Gouvernement, en concertation avec les entités compétentes du système des Nations Unies, pour prévenir et réprimer les violences sexuelles liées aux conflits, et mise en œuvre des engagements pris conformément au calendrier fixé.
- Les personnes ayant subi des violences sexuelles ont accès aux services médicaux, psychologiques, juridiques et socioéconomiques.
- Adoption et application des directives de la Commission d'aide humanitaire sur l'accès humanitaire sûr et sans entrave conformément au calendrier fixé. Janvier 2019
- Le Gouvernement soudanais assure à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) un accès sans entrave à l'ensemble du territoire du Darfour, y compris aux zones d'où elle s'est retirée. Rapport trimestriel
- Mise en place par le Gouvernement d'un environnement propice au retour des déplacés et des réfugiés.

Solutions durables

- Liberté de circulation pour les personnes déplacées, y compris dans le cadre d'activités commerciales, agricoles et de subsistance, en toute sûreté et sécurité. Rapport trimestriel
- Mise en place de mécanismes d'indemnisation pour la perte et la dépossession arbitraire ou illégale de terres, et les dommages causés à celles-ci. Juin 2019
- Un nombre adéquat de tribunaux ruraux et de district, de prisons, de bureaux du Ministère public et de postes de police assurent au moins des fonctions essentielles dans des zones clés pour la réinstallation des déplacés et des rapatriés. Juin 2019
- Les infractions commises contre des personnes déplacées sont systématiquement signalées à la police et donnent lieu à des poursuites selon qu'il convient.
- Des services de base sont disponibles dans les zones de retour et dans certaines communautés d'accueil afin d'encourager des retours en plus grand nombre. Rapport trimestriel
- Création et mise en service d'une Commission du retour volontaire et de la réinstallation dotée de moyens humains et financiers adéquats.

- Mise en place de mécanismes permettant aux déplacés et aux réfugiés de contribuer à la planification et à la gestion de leur retour, de leur réinstallation et de leur réintégration, conformément aux dispositions pertinentes du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Droits de l'homme

- La Commission nationale des droits de l'homme du Darfour est opérationnelle.
- Les recommandations issues de l'Examen périodique universel, qui ont été acceptées par le Soudan, sont appliquées.
- Au moins 50 % des cas de violations des droits de l'homme signalés au Gouvernement sont traités par les services chargés de l'application de la loi conformément à la législation nationale et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.
- Le Gouvernement a entamé des pourparlers avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de la mise en place, au Soudan, d'un bureau ayant plein mandat pour la protection et la promotion des droits de l'homme.
- Le Gouvernement poursuit ses efforts de prévention des violations graves commises contre des enfants.
- Des mécanismes – notamment des comités et réseaux locaux de protection de l'enfance – sont mis en place pour identifier, libérer et réintégrer rapidement les enfants associés à des forces ou à des groupes armés et effectuer des contrôles à ces fins.
- Les violations graves commises contre des enfants font systématiquement l'objet d'enquêtes et leurs auteurs répondent de leurs actes conformément à la législation soudanaise.

Rapport
trimestriel

État de droit

- La Commission vérité, justice et réconciliation est en place et opérationnelle.
- La Force de police soudanaise est présente dans toutes les localités et un accès à la police est assuré dans les zones rurales grâce à des unités mobiles ou à la création de postes de police secondaires.
- La Force de police soudanaise est formée pour fournir des services de police axés sur les droits de l'homme dans toutes les régions du Darfour, sans l'assistance de la MINUAD, une attention particulière étant apportée à la police de proximité, à la répression des violences sexuelles et sexistes et à la protection de l'enfance, notamment dans les camps de déplacés et le long des itinéraires de migration.
- Le système judiciaire soudanais diligente des enquêtes sur les infractions graves, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les cas de violence sexuelle et sexiste, et poursuit leurs auteurs.
- Le Gouvernement assure la transparence des affaires instruites par le Procureur spécial pour les crimes commis au Darfour.

Janvier
2019

Juin 2019

Rapport
trimestriel

Réforme du secteur de la sécurité

- Un cadre légal est en place pour le désarmement des milices.
- Le programme volontaire de maîtrise des armements civils est pleinement opérationnel dans tous les États.
- Le plan d'ensemble du Gouvernement pour le désarmement et la démobilisation des groupes armés signataires et non signataires opérant au Darfour est pleinement opérationnel.
- Le Gouvernement s'efforce de lever l'état d'urgence au Darfour, en particulier dans les zones exemptes de combats.

Juin 2019

Juin 2019

Rapport
trimestriel

II. Appui au règlement par la médiation des conflits intercommunautaires ou des autres conflits locaux qui risquent de compromettre les conditions de sécurité, y compris grâce à l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile

- | | |
|--|---------------------|
| • Les comités conjoints de coordination sont en place et opérationnels dans les cinq États du Darfour. | Janvier 2019 |
| • L'administration autochtone établit le dialogue avec les communautés de façon proactive afin d'apaiser les tensions, de régler les conflits par la médiation et de promouvoir la réconciliation. | |
| • Les autorités locales appuient le retour des personnes déplacées et leur réintégration au sein de la communauté. | Rapport trimestriel |
| • La transhumance saisonnière est réglementée de manière consensuelle par les autorités locales et les communautés concernées. | |
| • Réduction du nombre de nouveaux conflits intercommunautaires, de victimes de ces conflits et de déplacements de populations provoqués par ceux-ci. | |
| • Adoption de dispositions légales sur les droits à la terre et à son utilisation (<i>hawakeer</i>) dans tous les États du Darfour. | Juin 2019 |
| • Délimitation des routes migratoires et remise en état des <i>rihoods</i> (points d'eau naturels) et des <i>haffirs</i> . | Juin 2019 |
| • Des tribunaux ruraux sont en place et opérationnels dans tout le Darfour. | |
| • Des mécanismes de justice transitionnelle, notamment le Tribunal spécial pour le Darfour et la Commission vérité, justice et réconciliation, sont pleinement opérationnels et respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et les meilleures pratiques en la matière. | Rapport trimestriel |
| • La base de données sur l'occupation des sols est accessible et opérationnelle dans tous les États du Darfour. | Juin 2019 |
| • La Commission foncière du Darfour est en place et opérationnelle. | Juin 2019 |
| • Les États du Darfour sont représentés à la Commission nationale du pétrole. | Rapport trimestriel |
| • Un cadre juridique est mis en place pour permettre aux États du Darfour producteurs de pétrole de percevoir 2 % des recettes pétrolières. | Décembre 2019 |
-

III. Médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour

- | | |
|---|---------------------|
| • Le Gouvernement montre son engagement à participer à des négociations directes sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour. | |
| • Le Gouvernement montre son engagement à conclure un accord global de cessez-le-feu prévoyant la cessation des hostilités. | |
| • La Commission du cessez-le-feu est en place et se réunit régulièrement. | |
| • Une Commission conjointe est en place et opérationnelle. | Rapport trimestriel |
| • La Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour est en place et opérationnelle. | |
| • Les phases restantes du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour sont achevées et les résultats de ce processus sont largement diffusés et pris en compte dans le processus de révision constitutionnelle. | |

- Les institutions qui ont succédé à l’Autorité régionale pour le Darfour sont opérationnelles, notamment le Bureau de suivi de l’accord de paix au Darfour.
- Les commissions issues du Document de Doha pour la paix au Darfour et le Fonds sont dotés de ressources humaines et opérationnels dans tous les États du Darfour.

